

MAIRIE

de

46090 FLAUJAC POUJOLS

Tél: 05 65 35 70 01

E-mail : flaujacpoujolsmairie@orange.fr

www.flaujac-poujols.fr



A Flaujac-Poujols, le 6 mai 2024

Objet : Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)

Madame, Monsieur,

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation de production d'énergies renouvelables (ZAEnR). Ainsi, j'ai recensé l'ensemble des toitures susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques avec un haut rendement de production dont voici la carte ci-après

Les propriétaires privés concernés n'ont aucune obligation d'installation de panneaux photovoltaïques. Je vais proposer l'ensemble de ces bâtiments comme Zone d'Accélération Energétique. La loi prévoit un temps de concertation obligatoire avec les habitants, pour la commune de Flaujac-Poujols, ce temps de concertation est fixé du 16/05/2024 au 02/06/2024.

Vous avez la possibilité d'exprimer vos remarques ou observations en déposant un courrier à la Mairie de Flaujac-Poujols ou un mail à l'adresse : flaujacpoujolsmairie@orange.fr

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire, Nelly GINESTET

